

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 29 septembre 2023

N° 2023-405

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESOUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIÉR, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY

Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE

M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40 Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40 M. Michel LABARDIN à partir de 17h59 M. Jacques MANGON à partir de 17h30 M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45 Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05 M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45 M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45

Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30

Mme Claudine BICHET a Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE a partir de 15n Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45

M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h

Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h

M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h

M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30

M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15

M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19

M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45 M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h

Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55

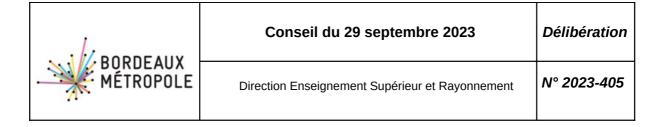
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h

Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S):

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE



Opération campus Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet d'aménagement des espaces publics du secteur Arts et Métiers à Talence - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus Bordeaux porte sur un investissement de 54,6 M€ en direction de l'aménagement des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires de l'agglomération bordelaise.

La présente délibération porte sur la participation financière de la Métropole au projet d'aménagement des espaces publics du secteur « Arts & Métiers » à Talence. Il consiste en la requalification du secteur de l'avenue des facultés aux abords de la station de tramway afin de contribuer à l'évolution globale du domaine universitaire, par la création d'un espace public propice aux mobilités actives et des espaces paysagers. Sur un coût total estimé à 4,05 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 3,24 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus pour 810 k€.

Ce projet, inscrit dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et amendée en 2017), est conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de doter les sites universitaires du territoire d'espaces publics de qualité contribuant à améliorer la qualité de vie et d'étude sur les campus et à renforcer leur attractivité et leur rayonnement.

1. Cadre partenarial de l'Opération campus Bordeaux

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, de la Caisse des dépôts, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au sein de l'Opération campus Bordeaux. Ce plan d'investissement exceptionnel lancé en 2008, de plus de 400 M€ d'investissements, vise à réhabiliter une partie des locaux des universités bordelaises et à améliorer les conditions de vie et d'étude sur les campus, avec la participation financière de l'Etat (dotation placée de 475 M€ produisant des intérêts annuels), de la Région Nouvelle-Aquitaine (112 M€) et de Bordeaux Métropole (54,6 M€).

La participation financière de la Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28M€), de financer des opérations immobilières de vie de campus (23,5M€) et de participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1M€).

2. Des opérations d'aménagement pour créer des espaces publics de qualité

Principe d'intervention

Les opérations d'aménagement financées par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Opération campus visent à assurer l'insertion urbaine durable des campus universitaires, la perméabilité avec les quartiers avoisinants et une diversification des fonctions et des usages sur les différents secteurs. Une attention particulière est portée sur la question des déplacements et des mobilités douces, afin de rendre les sites universitaires accessibles, agréables et sécurisés pour les piétons et vélos. Ces interventions doivent permettre de soutenir le développement d'une haute qualité de vie et de travail sur les campus et contribuer à l'attractivité et au rayonnement des établissements.

Projets financés par Bordeaux Métropole

Suite à l'engagement de Bordeaux Métropole dans l'Opération campus, deux études urbaines ont été lancées et cofinancées par la Métropole : l'une sur le site de Carreire à Bordeaux, la seconde sur le périmètre du domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan. Livrées en 2013, elles constituent un plan guide (prescriptions urbanistiques et paysagères, mobilités douces, flux routiers...) partagé avec les acteurs du territoire et définissent les orientations qui prévalent en matière d'aménagement.

Aussi, au regard de cette priorisation et du double objectif d'ouverture des campus sur la ville et d'amélioration de la qualité de vie et des déplacements, les projets suivants ont été retenus dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour faire l'objet d'un financement ou cofinancement de la Métropole :

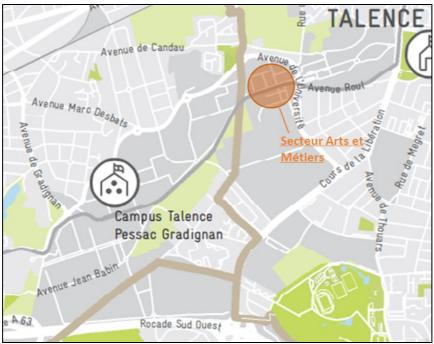
Projet / secteur	Budget	Financement BM	Calendrier
Béthanie Talence	5,47 M€	2,8 M€	livré
François Bordes Talence	3,73 M€	2,9 M€	livré
Entrée Bethmann Bordeaux Carreire	380 k€	380 k€	livré
Liaison douce est-ouest Bordeaux Carreire	3,26 M€	2,38 M€	livré
Liaison douce nord-sud Bordeaux Carreire	1,38 M€	1,1 M€	livré
Montaigne-Montesquieu Pessac	11,96 M€	9,46 M€	travaux
Rue Hoffmann-Martinot Bordeaux Carreire	1,9 M€	610 k€	études
Doyen Brus Pessac	2 M€	2 M€	études
Arts & Métiers Talence	4 M€	3,24 M€	2023-2025
Peixotto Talence	2,9 M€	2 M€	2024-2026

3. Aménagement du secteur « Arts & Métiers » à Talence

Le domaine universitaire et le secteur « Arts & Métiers »

Situé au sud de la métropole bordelaise, à cheval sur les communes de Talence, Pessac et Gradignan, le domaine universitaire constitue un territoire de 235 hectares dédié aux activités d'enseignement supérieur et de recherche. Longtemps fermé sur lui-même et monofonctionnel, l'arrivée de la ligne B du tramway a modifié la manière d'accéder et de pratiquer le site, en réorganisant les flux autour de 6 stations principales. L'Opération campus, le développement progressif des différents établissements et les projets du Crous de Bordeaux ont également profondément transformé le campus.

Premier site d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire, le domaine universitaire rassemble près de 60 000 étudiants et 10 000 personnels administratifs, enseignants et enseignants-chercheurs qui fréquentent une quinzaine d'établissements.



Plan de situation

Lieu de convergence, le secteur « Arts & Métiers » doit devenir une intensité universitaire rayonnante pour l'est du campus et pour le domaine universitaire dans sa globalité. Forte des équipements universitaires et des établissements présents, cette polarité a pour dessein d'offrir aux usagers du campus ainsi qu'aux habitants des quartiers voisins de nouveaux services et un espace urbain de qualité.

Orientations

Le secteur d'aménagement possède une façade construite sur l'avenue des Facultés au nord et une emprise foncière disponible au sud, avec la station de tramway en son centre.

En matière d'aménagement urbain, le projet vise à créer un parvis, séquence de la Grande allée de l'Université connectant les différents lieux de vie étudiante, et développer un lieu interactif où tous les usagers - tant universitaires qu'extérieurs à l'université - pourront évoluer avec un accès aisé aux différents services offerts. La place sera rendue aux piétons et aux cycles, la circulation automobile étant restreinte et canalisée au profit de l'usage des transports en communs. Les stationnements sauvages actuels sur le secteur seront supprimés pour découvrir un parvis fonctionnel redonné aux piétons et un lieu d'intensité

En matière de mobilité, le programme poursuit plusieurs objectifs :

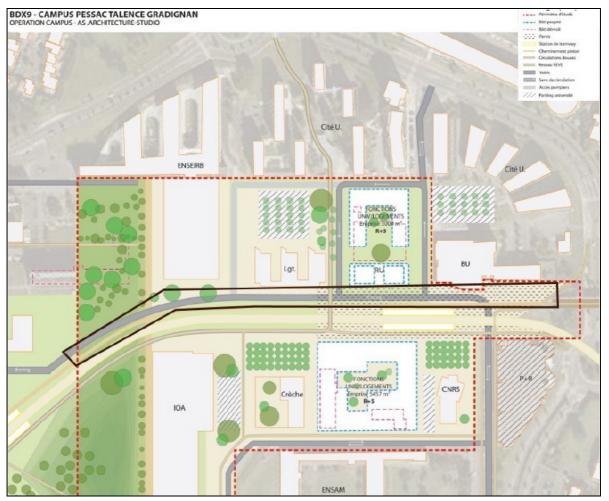
- Repenser et restreindre la circulation automobile sur la zone, en cohérence avec les études portées par l'OIM Bordeaux Inno Campus sur le projet de pôle multimodal Arts & Métiers;
- Intégrer l'usage des transports en commun, avec l'accès au tramway et l'intégration du futur Bus express Pellegrin-Thouars-Malartic ;
- Renforcer le maillage de pistes cyclables et résorber les discontinuités existantes ;
- Revoir le stationnement actuel au profit du parking relais et afin d'éviter le stationnement sauvage.

En matière de paysage, le secteur « Arts & Métiers » constitue une forme de rupture dans le parc central et linéaire du domaine universitaire. Ce projet permettra de retrouver une trace paysagère capable de retisser les liens de ce parc structurant, voire de recréer un parc.

Programme

L'opération d'aménagement du secteur « Arts & Métiers » se déploiera sur un périmètre

englobant une partie de l'Avenue des Facultés, de la passerelle à l'est (au-dessus de l'avenue Roul) jusqu'à l'allée Geoffroy Saint-Hilaire à l'ouest, les jonctions avec les bâtiments existants au nord et la plate-forme du tramway au sud.



Périmètre des études de maitrise d'œuvre

Les principaux objectifs retenus pour le programme visent à :

- constituer une nouvelle centralité autour d'un parvis apaisé et partagé au droit de la station de tramway « Arts & Métiers », de la bibliothèque universitaire et du restaurant universitaire,
- aménager l'avenue des Facultés en favorisant des espaces verts renouvelés et en privilégiant les modes de déplacements doux dans la continuité du parc central du campus.

Ces objectifs se traduisent par les directives programmatiques suivantes, s'appliquant au territoire du projet et s'imposant comme base pour le travail de la maîtrise d'œuvre :

- la constitution d'un maillage de cheminements autour de la station de tramway et entre les bâtiments ;
- des aménagements qui doivent permettre la mise en place de changements importants en termes de déplacements, la priorité étant donnée aux piétons et modes actifs. Les aménagements devront traduire cet usage prioritaire sans néanmoins omettre les capacités de circulation de véhicules d'urgence, des services techniques ou de livraison.

Le projet devra donner une part importante aux aménagements paysagers et arborés pour réduire la sensation d'ilot de chaleur urbain. Le projet devra également poursuivre l'objectif de désimperméabiliser le plus possible l'existant.

Des abris vélos et du mobilier urbain seront répartis le long du périmètre de projet, notamment vers la bibliothèque et les stations de tramway.

Une présentation détaillée du projet figure dans l'annexe n°1 de la convention de financement annexée à la présente délibération.

Budget prévisionnel

Le coût total de cette opération est estimé à 4,05 M€, avec une participation de 3,24 M€ de Bordeaux Métropole. Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

BILAN D'OPERATION AMENAGEMENT DU SECTEUR STATION ARTS&METIERS

DEPENSES		Γ	RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	ľ	NATURE	MONTANT
		-		
1- Etudes préalables				
Inspection-diagnostic réseaux	30 000,00€			
Diagnostic structure voirie	20 000,00 €			
Plans topographiques et réseaux	20 000,00 €			
Diagnostics amiante et HAP voirie	10 000,00 €			
Etudes complémentaires	30 000,00 €			
2- Assistance Maîtrise d'Ouvrage				
Programmiste	10 000,00 €			
Coordonnateur SPS	15 000,00 €			
Contrôleur technique	20 000,00 €			
			Bordeaux	3 240 000,00 €
3- Maîtrise d'œuvre			Métropole	3 240 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	182 400,00 €			
Aléas programmation	46 100,00 €			
Aléas études	69 150,00 €			
4- Travaux VRD				
Travaux	2 280 000,00 €			
Aléastravaux	115 250,00 €			
Sgnalétique extérieure	25 000,00 €			
5- Révisions - Actualisation				
Provisions pour révisions et actualisations	345 362,50 €	L		
TOTAL COUT OPERATION HT	3 218 262,50 €	ſ	T	1
TVA à 20%	643 652,50 €		Etat - Intérêts de la	810 000,00€
COUTTDCTTC	3 861 915,00 €		dotation campus	010 000'00 €
Rémunération SRIA € HT	154 476,60 €			
Rémunération SRIA € TTC	185 371,92 €	•		
COUT TOTAL	4 047 286,92 €			
COUT TOTAL ARRONDI A	4 050 000,00 €	Ĺ	TOTAL	4 050 000,00 €

Calendrier prévisionnel

Les études de maîtrise d'œuvre seront menées en 2023-2024. Les travaux des aménagements devraient débuter fin 2024 pour une livraison prévue en 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération n°2010/0709 du Conseil de Bordeaux Métropole du 22 octobre 2010 « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et La Cub - convention de site »,

VU la délibération n°2016/426 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet d'aménagement du secteur « Arts et Métiers » à Talence contribue à la qualité de vie, l'accessibilité et l'attractivité du domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan et répond aux engagements pris par Bordeaux Métropole dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 3 240 000 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour le projet d'aménagement du secteur « Arts et Métiers » à Talence dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux,

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement associée à ce projet d'aménagement du secteur « Arts et Métiers » à Talence et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération,

<u>Article 3 :</u> d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame PAPIN, Madame CHOPLIN,

Monsieur CUGY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	Monsieur Stéphane DELPEYRAT